

Réponse de la direction du bureau PAM Côte d'Ivoire aux recommandations de l'évaluation décentralisée de l'Évaluation à mi-parcours de la deuxième phase (2021-2026) de l'appui au Programme d'alimentation scolaire McGovern-Dole en Côte d'Ivoire.

Contexte

1. Le présent document, finalisé en **février 2026**, présente la réponse de la direction aux recommandations de **l'Évaluation à mi-parcours de la deuxième phase (2021-2026) de l'appui au Programme d'alimentation scolaire McGovern-Dole en Côte d'Ivoire**.
2. L'évaluation, qui a été dirigée par le bureau PAM Côte d'Ivoire couvre la période de 2021 à 2026. La collecte des données, l'analyse et le rapport de l'évaluation ont eu lieu de mai 2024 à septembre 2025. L'évaluation sert le double objectif de responsabilisation et d'apprentissage. Elle a informé les résultats du programme à mi-parcours de la mise en œuvre par rapport aux objectifs fixés. Elle a permis de capturer les connaissances des différentes parties prenantes clés, identifier les forces et les faiblesses du programme, déterminer les facteurs qui ont affecté les résultats et identifier les leçons apprises et les meilleures pratiques.

Les premiers bénéficiaires de ces résultats sont le Bureau de Pays du PAM et ses partenaires de mise en œuvre que sont la Direction des Cantines Scolaires (DCS) et l'Association des Volontaires pour le Service International (AVSI). Ensuite nous avons le Ministère de l'Education et de l'Alphabétisation (MENA), le Bureau Régional, le Siège du PAM à Rome, le Bureau d'Evaluation, le Conseil d'Administration du PAM, les décideurs, le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), l'équipe pays des Nations Unies, le Comité de Pilotage, le Comité Technique, l'USDA, et les autres parties prenantes.

3. L'évaluation a abouti à **07** recommandations clés avec plusieurs mesures. La matrice indique si le PAM est d'accord, partiellement d'accord ou en désaccord avec les recommandations et sous-recommandations. Elle présente les mesures, les responsabilités et les délais prévus (ou pris).

Recommandations et sous recommandations connexes (date limite) [selon le rapport d'évaluation - une (sous-) recommandation par ligne, délai entre parenthèses.]	Responsable des recommandations [Nom du bureau / division responsable du PAM (/ éventuellement partie prenante externe dans le cas de l'évaluation conjointe).]	Réponse de la direction [D'accord, Partiellement d'accord ou Pas d'accord Pour la recommandation? En cas d'accord partiel ou non, donnez une brève raison à cela.]	Les mesures à entreprendre [Indiquez brièvement les mesures à prendre pour traiter chaque recommandation - une mesure par ligne.]	Mesure clé Noms des bureaux / divisions du PAM et des parties prenantes externes responsables, le cas échéant, entre parenthèses.]	Date limite pour la mesure [Mois et année - à ne pas dépasser la date limite de recommandation correspondante.]
Priorité : Élevée Recommandation 1 : Intensifier le plaidoyer afin de promouvoir la réalisation et la mise en œuvre des points essentiels décrits dans le plan de transition en : sensibilisant les parties prenantes concernées et proposant des solutions adaptées pour réduire les disparités identifiées par le gouvernement ; renforçant le plaidoyer en vue de la signature par la Côte d'Ivoire des engagements de la Coalition pour les repas scolaires, puis alignant les actions sur ces engagements une fois formalisés ; révisant le plan de transition et définissant de nouveaux calendriers réalistes ; réévaluant à la baisse le nombre de jours pris en charge par le gouvernement afin de susciter son adhésion et créer une dynamique initiale.	• PAM • Ministère de l'Éducation Nationale en particulier la Direction des Cantines Scolaires • Ministère des Finances	D'accord	Accompagner le Gouvernement dans la révision de la stratégie nationale et la feuille de route de transition pour refléter : • Les engagements nationaux pour l'alimentation scolaire • Les résultats de l'évaluation décentralisée ainsi que des études récemment menées (notamment le SABER, l'étude Coûts-Bénéfices)	• PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme • Ministère de l'Éducation Nationale en particulier la Direction des Cantines Scolaires • Ministère des Finances • Ministère de l'Agriculture • Plan National de Nutrition	Décembre 2026

e. Soutenir le recrutement d'un consultant pour rédiger le cadre juridique, la Loi sur l'Acte Scolaire qui sous-tendra le plan de transition ; Plaider pour l'adoption de la loi au parlement, l'établissement d'une ligne budgétaire, la mise en œuvre et l'extension. f. Explorer des engagements de haut niveau avec les parties prenantes gouvernementales, par exemple au niveau du Premier ministre, pour identifier un autre Champion influent du processus de transition afin d'accélérer les progrès. (Date limite) : décembre 2026					
Priorité : Moyenne Recommandation 2 : Améliorer le système de suivi du programme pour combler les lacunes en matière de données sur l'équité des résultats pour l'ensemble des groupes de population. 1. Les considérations liées à un accès équitable et à des résultats équilibrés pour les filles, les garçons, les femmes et les hommes doivent être intégrées de manière explicite dans les extrants et les indicateurs du projet. 2. Des indicateurs ventilés par sexe et sensibles à l'équité sociale doivent être élaborés pour suivre la participation des femmes aux différentes étapes de la production, du stockage et de la distribution alimentaires. Il est également essentiel de développer des	• PAM • DCS • ANADER ; Ministère de l'Agriculture ; • Ministère du Genre (ONEG : Observatoire National de l'Equité et du Genre)	<i>Pas d'accord</i>	Le projet prenant fin en octobre 2026, le PAM rejette cette recommandation, qui ne pourrait être mise en œuvre dans le calendrier établi. En revanche, en cas de nouveaux financements, le PAM en tiendra compte dans la planification des activités et du cadre logique.		

indicateurs permettant d'évaluer les ventes et les revenus au niveau des ménages.					
(Date limite): décembre 2026					
Priorité : Élevée Recommandation 3 : Réduire les disparités en matière de rentabilité au niveau des districts (et éventuellement régional) Développer une approche systématique avec un alignement intentionnel des programmes géographiques aux niveaux des districts (et éventuellement régionaux) pour aborder les disparités. - Réévaluer les modèles d'allocation des ressources pour les aligner sur les besoins spécifiques des districts et réduire la sous-utilisation. - Renforcer la chaîne d'approvisionnement, en particulier dans les districts sous-performants, pour améliorer la rentabilité sans alourdir les budgets. - Utilisez les leçons des districts comme Ferkessédougou pour reproduire les pratiques réussies dans d'autres. - Envisagez d'investir dans des systèmes de surveillance en temps réel pour suivre l'allocation et l'utilisation des ressources, permettant des interventions rapides. - Améliorer la gestion logistique - améliorer les systèmes de stockage et de transport pour l'huile et les haricots, qui présentent une plus grande variabilité et évaluer régulièrement les tendances d'allocation des ressources et ajuster les stratégies au besoin. - Fournir une formation pour le personnel local, y compris le personnel scolaire, afin d'optimiser	• PAM • Ministère de l'Éducation nationale, DCS, DREN	<i>Partiellement d'accord</i> Les disparités régionales reflètent des facteurs hors du contrôle du projet, notamment la volatilité des prix, les distances logistiques et la concentration des fournisseurs dans certaines zones. Le calendrier du projet ne permet pas une revue ni une optimisation de la chaîne d'approvisionnement, car il ne reste qu'un seul cycle de distribution prévu en février 2026. Des actions seront envisagées en cas de nouveaux financements.	Mesure 1 : Mise à jour du manuel de gestion des cantines scolaires et distribution dans les écoles ; suivi de la formation des administrateurs en charge de la gestion des cantines.	• PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme • Ministère de l'Éducation nationale, en particulier la Direction des Cantines Scolaires	Octobre 2026
			Mesure 2 : Sous réserve de financement disponible le PAM supportera l'analyse de la Chaîne D'Approvisionnement de la DCS et son optimisation. Cette étude pourra se faire via l'unité Logistique du PAM.	• PAM Côte d'Ivoire - Unité Supply Chain • PAM HQ (Unité Supply Chain/Optimisation) • Ministère de l'Éducation nationale, en particulier la Direction des Cantines Scolaires	Décembre 2026, sous réserve de financements
			Mesure 3 : Sur la base des financements disponibles, Le PAM supportera la digitalisation du système de suivi des stocks dans les cantines scolaires via le déploiement de School Connect.	• PAM Côte d'Ivoire Unité Programme avec le support des unités TEC • PAM HQ, Equipe School Connect • Ministère de l'Éducation nationale, en	Décembre 2026, sous réserve de financement

les pratiques de gestion des ressources, étant donné les preuves de cette évaluation montrant que les écoles avec un personnel expérimenté ont atteint une meilleure adéquation entre les populations prévues et servies. - Envisagez d'investir dans des systèmes de surveillance en temps réel pour suivre l'allocation et l'utilisation des ressources, permettant des interventions rapides. (Date limite) : Décembre 2026				particulier la Direction des Cantines Scolaires et la Direction des Technologies et des Systèmes d'Information	
Priorité : Élevée Recommandation 4 : Aborder la question de l'absentéisme des garçons en raison des travaux agricoles domestiques et des emplois saisonniers ; ainsi que l'augmentation de l'absentéisme lié à la santé chez les filles. Aborder l'aggravation de l'absentéisme des garçons observée dans les écoles d'intervention et de comparaison. Les principales raisons de l'absentéisme ont évolué, passant de raisons de santé à la base à des travaux agricoles domestiques / emplois saisonniers ou travaux domestiques à mi-parcours pour les garçons. 1. Considérez des stratégies comme les rations à emporter pour les garçons et les filles afin de soulager la pression de soutenir leurs foyers, qui semble peser plus lourdement sur les garçons. Cependant, il est noté que les rations à emporter sont un mécanisme de secours. L'accent devrait être mis sur le fait que le PAM/le gouvernement augmente le nombre réel de jours opérationnels pour les repas sur place. 2. Examinez le schéma d'absentéisme lié à la santé accru chez les filles (passant de 2,3 % au début à 6,4 % à mi-parcours) pour éviter une augmentation	• PAM • Ministère de l'Éducation nationale	<i>Partiellement d'accord</i> Les rations à emporter ont été retirées de la seconde phase de McGovern-Dole et ne fera pas partie du Plan Stratégique Pays (2026-2029). L'accent sera mis sur le renforcement du programme national et l'augmentation de la couverture (nombre de jours par an) pour renforcer l'effet incitatif sur la présence des élèves dans les écoles.	Mesure 1 : Mener des actions de plaidoyer pour soutenir le MENA et la DCS dans leurs démarches visant à obtenir la validation par le Gouvernement des engagements pris dans le cadre de la Coalition pour l'Alimentation Scolaire et de la Stratégie Nationale d'Alimentation Scolaire, laquelle prévoit une extension progressive de la couverture du programme.	• PAM Côte d'Ivoire – Management et Unité Programme • Ministère de l'Éducation Nationale	Décembre 2026, continu
			Mesure 2 : Le PAM va appuyer le MENA et la DCS dans leurs efforts de sensibilisation des communautés et des parents d'élèves, afin de promouvoir l'accès à l'éducation et de	• PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme • Ministère de l'Éducation Nationale • GLPE	Décembre 2026

supplémentaire d'ici à la fin. Une recherche / évaluation rapide pourrait fournir de meilleures informations sur les causes profondes et leurs solutions. (Date limite) : décembre 2026			contribuer à la réduction du travail des enfants (formation des acteurs locaux pour la mobilisation communautaire, réalisation des séances de sensibilisation au niveau communautaire, révision des messages clés pour inclure l'absentéisme des enfants lié au travail agricole en coordination avec l'Organisation Internationale du Travail et la Direction de la Lutte Contre le Travail des Enfants sous le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.		
			Mesure 3 : Mener un plaidoyer auprès du MENA et du ministère de la Santé en vue d'analyser les causes d'absentéisme scolaire, en particulier chez les jeunes filles.	• PAM Côte d'Ivoire – Management et Unité Programme • Ministère de l'Education Nationale • Ministère de la Santé • GLPE	Décembre 2026
Priorité : Moyenne Recommandation 5 :	• PAM	<i>Partiellement d'accord</i> Le mandat du PAM ne permet pas de	Mesure 1 : Dans le cadre de la révision des documents nationaux (Politique et	• PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme (M&E)	Décembre 2026

Adopter une approche globale qui répond spécifiquement aux besoins des enfants en situation de handicap. 1. Les consultations des parties prenantes à ce sujet pour le reste du cycle du programme devraient inclure les personnes handicapées et les organisations de personnes handicapées. 2. Introduire des indicateurs sur les enfants en situation de handicap au niveau scolaire - dans le cadre logique du programme. Les données devraient être collectées sur le handicap parmi les bénéficiaires cibles du programme – une étape importante nécessaire pour prévenir leur exclusion des interventions. 3. L'inclusion des personnes en situation de handicap nécessitera des ajustements infrastructurels au niveau scolaire et éventuellement des ajustements politiques qui nécessiteront la coopération avec d'autres partenaires techniques. (Date limite) : décembre 2026	• Ministère de d'Education Nationale	répondre au point 3 de la recommandation concernant les infrastructures. Actuellement, le PAM collecte déjà des données sur les enfants en situation de handicap via les questionnaires de suivi. Ces informations peuvent être triangulées avec la base de données des écoles.	Stratégie), le PAM et la DCS assureront la représentation des personnes handicapées dans les processus consultatifs ; notamment via la participation aux ateliers et consultations bilatérales (compte rendu des ateliers de révision de la Politique et de la Stratégie). Mesure 2 : Mener un plaidoyer auprès du MENA et de la DCS pour l'intégration des considérations spécifiques aux enfants en situation de handicap dans les politiques et stratégies nationales, ainsi que dans les procédures de mise en œuvre et de suivi du programme national d'alimentation scolaire (compte rendu des ateliers de révision de la Politique et de la Stratégie).	• Ministère de d'Education Nationale • PAM Côte d'Ivoire – Management et Unité Programme • Ministère de d'Education Nationale	Décembre 2026
Priorité : Moyenne Recommandation 6 : Pour les petits exploitants agricoles - Continuer à sensibiliser les communautés et à plaider auprès des	• PAM	<i>D'accord</i>	Mesure 1 Piloter le modèle d'assurance pour la production agricole dans le cadre de projets complémentaires, tels que	• PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme et RAM • Ministère de l'agriculture	Décembre 2026

autorités du village en faveur des compagnies d'assurance mutuelle afin d'encourager leur engagement à soutenir les cantines scolaires. Pour les comités de gestion des cantines scolaires – Les preuves relatives à la variabilité de leur efficacité suggèrent que bien que les comités apportent des contributions précieuses, leur capacité à maintenir ces efforts sans un soutien externe continu est limitée. 1. Mettre en place un soutien plus ciblé et favoriser l'apprentissage entre pairs entre les comités plus et moins efficaces pour renforcer leur capacité globale. 2. Plaider pour l'inclusion du financement des cantines scolaires dans les budgets des autorités locales et renforcer les capacités des autorités locales à gérer ces fonds de manière efficace. (Date limite) : décembre 2026			le GCF. En cas de financements additionnels et d'efficacité démontrée, envisager l'intégration de ces mécanismes dans les futurs projets.	Ministère de l'Education, en particulier la DCS et la DAP-COGES	
			Mesure 2 : Dans le cadre du soutien apporté au Gouvernement en matière de législation et de budgétisation en faveur de l'alimentation scolaire, le PAM poursuivra ses actions de plaidoyer en faveur d'un rôle renforcé des autorités locales, ainsi que de l'allocation de ressources nationales dédiées.	PAM Côte d'Ivoire – Management et Unité Programme	Décembre 2026, continu
			Mesure 3 : Le PAM poursuivra son appui au MENA pour le renforcement des capacités des CSCS (à travers des activités de renforcement de capacité mises en œuvre par la DCS visant à consolider leurs compétences en matière de rôle et responsabilité, gouvernance locale, en mettant l'accent sur la	- PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme - Ministère de l'Education, en particulier la DCS et la DAP-COGES	Décembre 2026

			gestion transparente des cantines, le suivi des approvisionnements, la participation communautaire et la redevabilité).		
Priorité : Élevée Recommandation 7 : Améliorer la couverture de la formation des enseignants, en particulier dans les régions de la Bagoué et du Gontougo Pour remédier à la baisse de participation à la formation des enseignants, il est essentiel d'adopter une approche plus souple et adaptée au contexte local, tenant compte des contraintes logistiques, institutionnelles et socio-économiques qui affectent les écoles dans la Bagoué et le Gontougo. 1. Décentraliser et adapter les modèles de mise en œuvre de la formation Les sessions de formation doivent être décentralisées afin de les rapprocher des écoles, notamment celles situées dans des zones reculées ou difficilement accessibles. Cela pourrait passer par la création de pôles de formation au niveau des sous-préfectures ou l'organisation de sessions de formation par grappes d'écoles, réduisant ainsi le temps de déplacement et les contraintes logistiques. Lorsqu'elle est possible, une approche hybride combinant accompagnement sur site et modules courts en milieu scolaire pourrait compléter les ateliers de formation classiques.	• PAM • Ministère de l'Éducation nationale • AVSI	<i>Partiellement d'accord</i> Cette recommandation ne relève pas directement du mandat du PAM nit de ses partenaires de mise en oeuvre, notamment le soutien en personnel pendant les périodes de formation. Le MENA dispose d'un système de formation continue des enseignants qui se déploie en cascade du niveau régional au niveau local. Le MENA détermine la période de formation en adressant un courrier officiel au DRENA qui	Pour les formations des enseignants prévues dans le cadre du projet McGovern-Dole et sous réserve de financements disponibles : Mesure 1 : En respectant le modèle développé par le MENA, rapprocher les formations des localités en privilégiant les formations en cascade pour assurer les formations au plus près des enseignants. Note: Ceci est déjà fait en 2025. Tous les enseignants des 613 écoles ont été formés en novembre-décembre 2025 par des formations dispensées par les conseillers pédagogiques, eux-mêmes formés.	• PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme • Ministère de l'Éducation nationale • AVSI	Décembre 2026

2. Intégrer des calendriers flexibles adaptés aux réalités locales Les calendriers de formation doivent tenir compte des réalités locales, notamment les périodes de forte activité agricole, les calendriers d'examen et les goulots d'étranglement logistiques connus. L'implication des directeurs d'école et des directions locales de l'éducation dans l'élaboration conjointe de ces calendriers permettra d'assurer une meilleure participation et un plus grand engagement dans le processus de formation. 3. Assurer un soutien en personnel pendant les périodes de formation Afin de permettre une participation pleine et entière des enseignants, en particulier dans les écoles où le personnel est limité, le programme doit envisager la mise en place d'un appui temporaire — par exemple, le déploiement d'équipes mobiles de soutien, la mobilisation de volontaires formés, ou la programmation des formations pendant des jours non ouvrables — afin de garantir que les classes ne restent pas sans encadrement pendant les sessions de formation. 4. Renforcer la communication et la circulation de l'information Une communication claire et en temps opportun sur les opportunités de formation est cruciale. L'information doit être diffusée de manière systématique via les canaux formels (ex. : chefs d'établissement, inspecteurs) et renforcée par des canaux informels (ex. : radios communautaires, notifications SMS, groupes WhatsApp). Cela permettra de s'assurer que tous les enseignants ciblés soient informés de leur calendrier de formation et des attentes associées.		les partagent directement avec les IEP et les conseillers. Toutefois, nous nous engageons à collaborer avec les parties prenantes concernées et à intégrer ces considérations dans nos actions lorsque cela est possible et cohérent avec nos responsabilités.	Mesure 2 : Sous réserve de financement additionnels et complémentaires, renforcer la coordination sectorielle en informant le GLPE lors du calendrier de formation dans les zones du projet et en informant la Cellule d'Appui et de Coordination (CAC) créer par le MENA et en charge de veiller à la coordination des interventions sur le terrain.	• PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme • Ministère de l'Éducation nationale • AVSI	Décembre 2026, sous réserve de financement additionnels comprenant des activités de formation pédagogiques
			Mesure 3 : Sous réserve de financement additionnels pour de nouvelles formation, renforcer la coordination au niveau central avec le MENA pour le suivi des courriers afin de s'assurer que tous les acteurs sont informés dans les temps.	• PAM Côte d'Ivoire – Unité Programme • Ministère de l'Éducation nationale • AVSI	Décembre 2026, sous réserve de financement additionnels comprenant des activités de formation pédagogiques
			Mesure 4 : Afin de s'attaquer aux charges de travail des enseignants, le PAM avec ses partenaires envisage une série d'actions complémentaires	• PAM Côte d'Ivoire – Management et Unité Programme • Ministère de l'Éducation nationale • AVSI	Décembre 2026

5. Renforcer l'engagement institutionnel et la coordination L'amélioration de la couverture de la formation nécessite également une collaboration renforcée entre les partenaires de mise en œuvre et les autorités éducatives régionales. Une planification conjointe claire, avec des rôles bien définis, doit être établie pour éviter les doublons, garantir la redevabilité et optimiser l'allocation des ressources. La désignation de points focaux au sein des directions régionales de l'éducation peut faciliter le suivi de la participation aux formations et la résolution rapide des problèmes. 6. S'attaquer aux charges de travail et aux lacunes en matière de soutien aux enseignants Les enseignants des deux régions sont souvent sollicités pour des tâches non pédagogiques qui empiètent sur leur temps de formation. Le programme doit plaider, dans la mesure du possible, pour un renforcement du personnel au niveau des écoles — notamment pour la cantine et l'hygiène — afin de libérer les enseignants pour leurs activités pédagogiques et de formation. Parallèlement, des stratégies de motivation telles que la remise d'attestations, des marques de reconnaissance ou de petites incitations à la participation pourraient améliorer l'engagement et le moral des enseignants. (Date limite) : décembre 2026			dans la Bagoué et le Gontugo incluant : - Réunion pédagogique pour planifier le calendrier des formations et répartition des tâches non pédagogiques - Concours de bonnes pratiques pédagogiques pour motiver les enseignants et conseillers des IEP - Séance de sensibilisation et plaidoyers aux autorités éducatives pour réduire les charges non pédagogiques attribuées aux enseignants		
--	--	--	---	--	--

Résumé des responsabilités de réponse de la direction pour les évaluations décentralisées

Mesure	Évaluations décentralisées
Demander la préparation d'une réponse de la direction	- Responsable régional des évaluations, pour les évaluations décentralisées dirigées par le bureau de pays et le bureau régional - Unité de Cap Qual du Bureau de l'Evaluation, pour les évaluations décentralisées dirigées par le siège
Préparer la réponse de la direction	Le président du comité d'évaluation dirige, avec le soutien du responsable de l'évaluation (ou d'un autre membre du personnel nommé), sur la base des contributions de la direction du programme du bureau de pays / bureau régional / division du siège concerné, et avec les contributions d'autres bureaux / divisions auxquels les (sous-) recommandations sont adressées.
Examiner la qualité, garantir la réponse de la direction	- Évaluations décentralisées dirigées par le bureau de pays / bureau régional : Conseiller principal de programme du bureau régional avec le responsable régional des évaluations, donnent des conseils sur la cohérence entre les recommandations d'évaluation et la réponse de la direction. - Évaluations décentralisées dirigées par le siège : Les cadres supérieurs des divisions techniques correspondantes du siège, avec le service d'assistance du bureau de l'Evaluation donnent des conseils sur la cohérence entre les recommandations d'évaluation et la réponse de la direction.
Approuver la réponse de la direction	- Autorisation : Président du comité exécutif, bureau de pays / bureau régional ou division du siège qui dirige l'évaluation - Approbation : - Direction du bureau régional, pour les évaluations décentralisées dirigées par le bureau de pays - Chef de cabinet : approbation des évaluations décentralisées dirigées par le bureau régional - Directeur de division, pour les évaluations décentralisées dirigées par le siège
Diffuser la réponse de la direction aux principales parties prenantes	Président du comité exécutif d'évaluation, c.-à-d. direction du bureau de pays / bureau régional ou siège
Publier la réponse de la direction	Bureau de l'Evaluation
Téléchargez la réponse de la direction dans l'outil R2	- Conseiller régional de suivi, pour les évaluations décentralisées dirigées par le bureau de pays - Division de la planification et de la performance organisationnelles, pour les évaluations décentralisées dirigées par le bureau régional et le siège
Suivre la mise en œuvre des mesures de suivi avec l'aide de l'outil R2	- Conseiller régional de suivi ou Regional Compliance Officer (Conseiller en charge de la conformité), pour les évaluations décentralisées dirigées par le bureau de pays - Division de la planification et de la performance organisationnelles, pour les évaluations décentralisées dirigées par le bureau régional et le siège
Fournir des mises à jour sur les progrès de la mise en œuvre des mesures de suivi dans l'outil R2 (au moins deux fois par an)	- Responsables du suivi et d'évaluation des bureaux de pays, pour les mesures adressées aux bureaux de pays - Conseillers régionaux de suivi, pour les mesures adressées aux bureaux régionaux - Points focaux désignés par les directeurs du siège, pour les mesures adressées aux bureaux du siège

Supervision de la mise en œuvre des mesures de suivi et approbation de la clôture des mesures dans l'outil R2	• Directeur de pays, pour les mesures adressées aux bureaux de pays • Directeur régional, pour les mesures adressées aux bureaux régionaux • Directeurs du siège, pour les mesures adressées aux bureaux du siège
Supervision de la mise en œuvre des recommandations et approbation de la clôture des recommandations dans l'outil R2	• Directeur régional adjoint (DRD) avec le soutien du conseiller régional en charge de la conformité ou du conseiller régional de suivi, pour les recommandations adressées aux bureaux de pays • Chef de la Division de la planification et de la performance organisationnelles, pour les recommandations adressées aux bureaux régionaux et aux bureaux du siège (autres que la Division de la planification et de la performance organisationnelles elle-même) • Directeurs adjoints des divisions du siège, pour les recommandations adressées aux bureaux de liaison qu'ils supervisent

	• RM AED, avec le soutien de l'assistant spécial, pour les recommandations adressées à la Division de la planification et de la performance organisationnelles
Préparer un rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation	• Division de la planification et de la performance organisationnelles, pour toutes les évaluations décentralisées présentées dans un rapport au Conseil d'administration et pour les évaluations décentralisées dirigées par le siège présentées dans un rapport au niveau du siège • Conseiller régional de suivi ou conseiller en charge de la conformité, pour les évaluations décentralisées dirigées par le bureau de pays ou le bureau régional présentées dans un rapport au niveau régional
Utiliser les informations de l'indicateur de performance clé pour alimenter les rapports	• La Division de la planification et de la performance organisationnelles utilise les informations des indicateurs de performance clé (KPI) pour le cadre de responsabilisation du directeur de pays (qui alimente le PACE du directeur de pays), le rapport annuel sur le rendement et le rapport au Comité Exécutif sur l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation • Le Bureau de l'Evaluation utilise les informations des indicateurs de performance clé pour le rapport d'évaluation annuel
Promouvoir et superviser l'utilisation de la réponse de la direction dans la formulation de nouveaux programmes, stratégies et plans stratégiques de pays	Le responsable régional des évaluations & le Bureau de l'Evaluation, le Comité Régional d'Evaluation (REC), le personnel du PAM et personnel de programme